

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	25 (1937)
Heft:	500
Artikel:	Les femmes et la Société des Nations : contre la traite des femmes : la Conférence de Bandoeng
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262664

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emile GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Marie NICOL, 14, rue Michelieu-du-Crest

Compte de Chèques postaux 1. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir du 1^{er} juillet, il est

validé pour les 6 derniers mois (3 fr.) et pour les 6 derniers mois de

l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Faire tout le bien que l'on peut.
Aimer la liberté par-dessus tout,
Et, quand ce serait pour un trône,
Ne jamais trahir la vérité.

BEETHOVEN.

S. O. S.

Aux abonnés et lecteurs du Mouvement Féministe

A l'aide pour notre journal!...
A qui, en effet, dire les inquiétudes à son sujet de son Comité directeur, sinon à ses abonnés et à ses amis? Tous connaissent sa valeur, tous savent combien est précieuse sa documentation, tous apprécieront l'aide apportée par lui, quinzaine après quinzaine, à la cause du suffrage, et tous comprennent que, si, par malheur, il mourrait un jour, il faudrait donc adopter à partir de l'an prochain le prix annuel de 6 fr.

Et ici nous faisons appel une fois encore, non seulement à la générosité des abonnés, mais à leur dévouement et à leur raison. Chacun d'eux comprendra la nécessité de l'augmentation future sans que nous insistions davantage; remarquons seulement que le bénéfice de l'augmentation n'améliorera la situation que dès janvier prochain, d'ou, répétons-le, la nécessité absolue d'alimenter notre caisse vide aujourd'hui déjà, et de boucher à bref délai un déficit s'élevant à plus de mille francs.

Une autre question urgente a retenu l'attention du Comité et retiendra aussi celle de nos lecteurs: l'obligation d'abord de demeurer fidèle à notre journal, puis d'augmenter le nombre de ses abonnés. Car le Mouvement ne gagnerait rien à éléver le prix de son abonnement si ses abonnés le quittaient. Aussi tiendrons-nous à honneur de rester de fidèles abonnés, mais aussi comprendrons-nous l'urgence d'en recruter de nouveaux. En effet, plus le nombre des abonnés augmente, plus les frais diminuent proportionnellement; plus l'on s'ingéniera pour faire de la propagande pour notre journal, plus ses finances s'assainiront, plus son influence s'étendra, et mieux il servira nos intérêts.

L'attachement que tous nos lecteurs éprouvent pour leur journal leur fera compléter certainement ce que ce S.O.S. peut avoir d'insuffisamment persuasif. A cet appel, fait au nom du Comité du Mouvement, il est sûr et certain que chacun répondra: Présent!

JEANNE VUILLOMINET.
Présidente du Comité du
Mouvement Féministe.

à Saint-Gall, comme membre de la Commission des programmes de Radio-Beromünster. Mme Leuch s'est informée au Palais fédéral de ce qu'il advient de notre pétition de 1931 relative à la nationalité de la femme mariée. Il n'en advient rien du tout... A l'Office fédéral du travail, des arts et métiers ont été remises nos remarques et nos suggestions sur l'avant-projet de loi sur la protection du travail à domicile.

Le rapport annuel, les comptes, présentés par Mme Grüter (Berne), accusant un déficit de 385 fr. 17 sur un total de dépenses de 4831 fr. 18, ont été votés sans discussion. Puis les affaires administratives ainsi rapidement expédiées, une intéressante discussion s'ouvrit, relative aux pleins pouvoirs à accorder au Comité central pour qu'il prenne position en faveur de telle ou telle déclaration nationale ou internationale, lorsqu'il n'a matériellement pas le temps de consulter toutes les sections. Les divers orateurs ont fait preuve d'une confiance touchante envers le Comité central, bien que Mme Gourd ait mis en garde l'assemblée contre cet oreiller de paresse; il ne convient pas que les sections, en s'en remettant trop aisément au Comité central, se dispensent ainsi d'étudier telle ou telle question. D'autre part, puisque de plus en plus on fait appel à l'opinion féminine, il faut que nous nous prononcions, qu'il s'agisse de travail féminin, d'entreprises pacifistes, ou de la reconnaissance de jure de l'Ethiopie par la Suisse.

(La suite en 3^e page.) S. BONARD.

Une femme secrétaire de l'Assistance publique à Zurich

Nous sommes heureuse d'apprendre que le Conseil Administratif de la ville de Zurich vient d'appeler une femme, Mme Amanda Gossweiler, à remplir les fonctions de secrétaire de l'Assistance publique municipale. C'est la première fois que ce poste n'est pas occupé par un homme. Et pourtant, combien mieux qualifiées que les hommes sont les femmes pour s'occuper de tant de cas de misères!...

Tout doucement, et malgré tout, l'idée chemine.



Les femmes et la Société des Nations

Contre la traite des femmes : la Conférence de Bandoeng

De toutes les activités sociales, malheureusement encore trop souvent ignorées, de la S. d. N., l'une des plus importantes est bien celle qui s'exerce contre l'odieux trafic de chair féminine, et qui a mis à jour avec une irréfutable netteté la situation tragique et lamentable des victimes de la traite en Extrême-Orient. Nos lectrices n'ont certainement pas oublié les articles que nous avons consacrés ici même, lors de sa publication en 1933, au volumineux rapport rédigé par une Commission de trois personnes (dont une femme) sur l'enquête menée durant deux ans et à travers quinze pays et colonies d'Extrême-Orient: rapport d'un palpitant intérêt, et qui se lit comme un roman. Mais comme un triste roman de pauvreté, d'abandon, d'ignorance de coutumes surannées et cruelles, amalgamées avec des vices tout aussi cruels, un roman d'ignominie parfois, de misère toujours. On ferme ce livre, le cœur serré par la souffrance qu'il évoque de milliers et de milliers d'êtres humains, jeunes femmes et jeunes filles, fillettes et garçons, petits enfants des deux sexes, ... et l'on se demande, devant l'immensité de la tâche qui s'impose, comment l'on viendra à en réaliser même le début?...

L'une des conséquences directes de cette enquête fut la décision prise en octobre 1936 par le Conseil de la S. d. N., et cela après d'innombrables pourparlers et négociations, de convoquer en Extrême-Orient une conférence des « autorités centrales » (terminologie sous laquelle on désigne dans les Conventions et accords internationaux les autorités spécialement chargées de l'exécution des mesures contre la traite des femmes et des enfants), ceci afin d'étudier les principales suggestions formulées, tant par cette Commission d'enquête que par le Comité de la S. d. N. contre la traite des femmes. Le gouvernement des Pays-Bas ayant invité cette Conférence à siéger aux Indes néerlandaises, la ville de Bandoeng (Java) fut choisie pour son climat agréable et salubre et sa situation sur un haut plateau, et la Conférence y tint du 2 au 15 février dernier ses assises, sur lesquelles, lors de la récente session de la Commission consultative des Questions sociales, M. Ekstrand, directeur à présenté un rapport des plus intéressants, émaillé de ces détails pittoresques et vivants qui font image, bien mieux qu'une séche et théorique énumération.

Neuf gouvernements d'Extrême-Orient, ou possédant des colonies en Extrême-Orient, étaient représentés à cette Conférence, présidée comme il convenait, vu le siège de celle-ci, par le délégué hollandais, le Jr. Baud. Et notons tout de suite, car c'est un point qui intéresse nos lectrices, que deux de ces gouvernements, celui des Indes et celui des Etats-Unis (ce dernier à titre d'« observateur »), s'étaient fait représenter par des femmes, la déléguée hindoue, Mrs. Mukerjee, présidente de l'Association féminine pan-indienne, ayant même été élue vice-présidente de la Conférence. D'autre part, un bon nombre d'organisations privées, tant internationales que nationales, spécialement au courant des questions de traite en Extrême-Orient, avaient été invitées à participer à la Conférence, et parmi elles nos amies de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles, dont la délégation était dirigée par Miss Ruth Woodsmall, secrétaire générale, bien connue à Genève; puis l'Association pan-Pacifique féminine, l'Association hindoue pour l'hygiène sociale et morale, l'Association chinoise pour la

Les femmes et le renchérissement de la vie

Nous publions ci-après le texte de la résolution votée par l'Assemblée convoquée par le groupement des Sociétés féminines genevoises dont nous avons déjà parlé. Une des nos collaboratrices reviendra plus en détail dans notre prochain numéro sur cette réunion fort réussie.

L'Assemblée de femmes, convoquée le 10 mai 1937 à la Salle Centrale par huit organisations féminines de Genève, représentant des tendances et des milieux très divers, après avoir entendu des exposés sur la question des prix du pain et du lait, vote la résolution suivante :

1. Considérant que le Conseil fédéral a solemnellement déclaré que le « franc reste le franc » l'assemblée demande que les autorités tant fédérales que cantonales s'efforcent, dans l'intérêt du peuple entier, d'empêcher la hausse des prix pour les denrées de première nécessité ;
2. l'assemblée demande que le pain dit fédéral (à base de farine intégrale), qui est un aliment sain, soit fourni à la population à un prix inférieur au prix actuel ;
3. l'assemblée propose d'étudier :
 - a) en ce qui concerne la vente du pain et du lait, l'introduction d'un système de paiement au comptant ou de paiement anticipé qui permettrait un abaissement des prix ;
 - b) un prix inférieur pour le lait pris au magasin ;
 - c) la rationalisation de la vente du lait ;
4. l'assemblée, considérant l'importance du rôle des femmes comme consommatrices, demande que ces dernières soient consultées par les organismes officiels chargés du contrôle des prix, estimant, puisqu'elles supportent des charges, que les femmes doivent aussi avoir le droit de collaborer à l'amélioration des conditions économiques du pays.

L'Assemblée de St-Gall de l'Association suisse pour le Suffrage féminin (6 et 9 mai 1937)

L'Association suisse pour le Suffrage féminin, qui a déjà siégé à Saint-Gall en 1916, ne pouvait mieux s'associer au jubilé de vingt-cinq ans de la section cantonale saint-galloise qu'en tenant dans la ville de Vadian, les 8 et 29 mai, sa XVI^e Assemblée générale, fréquentée par de nombreuses Suisses allemandes; les déléguées romandes se complaient sur les doigts d'une main; it's a long way to Saint-Gall! et pourtant, le voyage à travers les champs de pissenlits qui, au fur et à mesure de la marche vers l'orient, adoucissent leurs vives couleurs de pâles cardamines et de frêles ombellifères, fut un enchantement, et l'accueil des Saint-Galloises a été charmant. L'Assemblée avait été fort bien organisée; les séances, dominées par les préoccupations économiques, furent très intéressantes, et les parties récréatives, animées du meilleur esprit, gaies, cordiales, affectueuses, comme il se doit dans notre grande famille d'éternelles meilleures.

Après des paroles de bienvenue de Mme Wohlfich, présidente de la section de Saint-Gall, Mme Leuch, ouvrant l'Assemblée, a rappelé la mémoire de Mme L. Dutoit, et donné lecture du rapport annuel. La section de Saint-Gall, l'an passé, avait suggéré aux sections d'adresser au Comité central un rapport sur

E 1436.

protection de l'enfance, etc., etc. Une fois de plus, cette coopération directe et active entre délégués officiels et représentants d'organisations semble avoir donné les meilleurs résultats, et c'est une raison de plus pour déplorer qu'après en avoir fait une nouvelle expérience si complètement encourageante à Bandoeng, on choisisse précisément ce moment pour y renoncer sous cette forme à Genève !

Les débats, très vivants et très intéressants, mais dans le détail desquels il est forcément impossible d'entrer ici, se concrétisent finalement dans sept résolutions, correspondant aux points essentiels de l'ordre du jour, et dont la teneur marque bien l'esprit qui anima la Conférence. La plus importante de toutes, de l'avis de M. Ekstrand, avis que partageront tous les abolitionnistes ! est la troisième, que nous citons *in extenso*:

La Conférence, rappelant les résolutions adoptées en 1934 par le Comité de la traite des femmes et des enfants de la S. d. N. au sujet de l'abolition des maisons de tolérance;

et considérant que l'Assemblée de la S. d. N., en approuvant le rapport de la Vs Commission en 1934, a invité les Etats membres à tenir le plus grand compte des résolutions adoptées par le Comité de la traite des femmes et des enfants;

1. se prononce en faveur de l'abolition *en tant que but final*; (C'est nous qui soulignons.)

2. recommande que des mesures éducatives soient prises en vue de la formation d'une opinion publique favorable dans les pays d'Ort où les maisons de tolérance existent encore;

3. et recommande que l'abolition soit dans tous les cas précédée ou accompagnée de mesures administratives, médicales et sociales destinées à en assurer le succès durable.

Chacun comprendra sans peine pourquoi nous avons souligné cette petite phrase « en tant que but final », qui paraît au premier abord une bien fâcheuse atténuation à une déclaration abolitionniste d'autre part si nette. Mais nous croyons qu'il faut malgré tout se féliciter de ce que les représentants de neuf pays d'Ort, dans quatre desquels il existe encore des maisons de tolérance, en soient arrivés à signer unanimement cette déclaration de principe et à reconnaître par là l'inutilité et le danger du système réglementariste. De nombreux médecins en particulier ont fait part à M. Eckstrand de leur opinion sur l'inefficacité des examens médicaux tels qu'ils sont pratiqués selon ce système, et ont demandé que, par une étude scientifique, l'on fasse justice de cette fausse conception encore répandue dans ces pays d'Ort (et aussi en Europe, hélas ! faut-il ajouter !...) des garanties que peut donner la maison de tolérance au point de vue de la santé publique.

Parmi les autres résolutions votées, signalons encore celle qui demande la création en Orient d'un Bureau de la S. d. N. chargé de centraliser les renseignements concernant la traite des femmes, et dont l'utilité serait de stimuler les efforts nationaux dans la lutte menée contre le fléau; puis les résolutions 4 et 5, très importantes pour les organisations féminines, puisque l'une proclame la valeur du concours des Associations volontaires et recommande aux gouvernements d'accueillir favorablement la collaboration pratique des organisations établies sur leurs territoires, ce qui ouvre un beau champ à une activité fé-

conde; et que l'autre recommande également à ces mêmes gouvernements orientaux d'étudier la possibilité d'employer un plus grand nombre de femmes comme fonctionnaires dans les services en rapport avec la protection des femmes et des enfants. Evidemment, ceci ne signifie pas encore l'établissement à bref délai d'une police féminine dans tout l'Extrême-Orient, cette idée étant encore trop neuve ! mais bien un acheminement graduel vers son introduction, chose dont nous ne pouvons que nous féliciter chaleureusement.

Nous avons, hélas ! moins de raisons de nous féliciter de la teneur de la sixième des résolutions votées à Bandoeng, et qui a trait à cet obsédant problème des réfugiées russes en Chine, dont nous avons aussi bien souvent entretenu nos lectrices: on sait en bref qu'il s'agit de femmes russes, sans ressources, affluant dans certaines villes de Chine, Kharbin notamment, et se trouvant de ce fait fatalement vouées à la prostitution. Le rapport de 1933 en évaluait le nombre à plusieurs millions, et en 1936, Dame Rachel Crowdly, qui revenait justement de Chine, avait, par d'impressionnantes déclarations, montré que la situation n'avait fait qu'empirer; en 1935, l'Assemblée de la S. d. N. s'était montrée favorable à la suggestion de créer en Extrême-Orient un poste d'agent, ou de préférence d'agent chargée de prendre en main cette activité in-

dispensable, mais sans que ceci constitue une charge budgétaire pour la S. d. N.; les organisations féminines avaient fait des démarches pour réunir la somme nécessaire (15.000 francs suisses). L'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille notamment s'était courageusement mise à la brèche... et en 1937, la Conférence de Bandoeng, prenant acte de tous ces efforts, n'a pu qu'émettre le vœu platonique de signaler ce grave problème « à la conscience sociale des honnêtes gens » ! Le *Bulletin abolitionniste* n'a pas tort, qui, commentant cette résolution d'espérance et d'attente, se demande si, « parmi les multimillionnaires en train de gagner de nouveaux millions par la course aux armements, il ne s'en trouvera pas un qui soit disposé à avancer vingt mille francs suisses à la S. d. N.? Vingt mille francs, le prix de quelques militaires ! ... »

E. GD.

Holyyoake (Etats-Unis) vient de décerner le titre de docteur *honoris causa*, pour services rendus à la cause de la femme.

Cette cérémonie ayant pris date le 8 mai, les détails ne nous en sont pas encore parvenus. Nous savons seulement que Mrs. Ashby s'est embarquée le 28 avril pour les Etats-Unis, et nous ne doutons pas que, telle que nous la connaissons, elle n'ait mis à profit ce court voyage en Amérique pour le développement de la cause de la femme et de celle de la paix.



DE-CI, DE-LA

Le résultat de la vente des timbres „Pro Juventute“ :

Huit cent douze mille francs, et seulement 13.000 fr. de recul sur l'an dernier. Pour une période de crise, ce n'est pas mal. Bon courage donc pour la suite, et bon emploi des sommes ainsi recueillies!

Une femme philosophe à l'honneur.

Lors du « Dies academicus » l'Université de Berne a rendu hommage à la longue activité universitaire de Mme Anna Tumarkin, et spécialement à ses travaux consacrés à l'histoire de la philosophie en Suisse, en lui remettant le prix Théodor Kocher. Toutes nos meilleures félicitations vont à cette amie de longue date de notre cause.

Les Congrès de l'été

Ceux qui craignent que l'idée internationale ne soit en recul peuvent se rassurer! en ce qui concerne les milieux féminins, sociaux et pacifistes en tout cas, car, à parcourir la liste suivante, on ne compte pas moins de huit Congrès ou Conférences d'organisations internationales qui vont prendre date d'ici au début de septembre!

Citons d'abord le Congrès abolitionniste international, qui aura lieu à Paris (Musée social) peu après la parution de ces lignes, soit du 20 au 22 mai. A son ordre du jour, trois problèmes importants, bien que spécialisés: l'Etat et la prostitution, le traitement coercitif des maladies vénériennes, et la formation de l'opinion publique, ainsi qu'un meeting public, indispensable en ce moment où la loi Sellier abolissant les maisons de tolérance est devant le Sénat, consacré au *Problème de la prostitution devant la conscience du monde civilisé*. (Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à la Fédération abolitionniste internationale, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.)

Un peu plus tard, soit au début de juin, c'est l'Union mondiale des femmes chrétiennes pour la tempérance, qui tiendra ses assises à Washington (Etats-Unis); le Lycéum-Club International, qui se rencontrera à Londres; puis la Fédération Internationale des femmes dans les carrières libérales et commerciales, qui se réunira à Stockholm du 10 au 15 juin. Immédiatement après, soit du 21 au 26 juin, c'est le Groupe catholique « La Mère au Foyer », aux destinées duquel préside Mme Boutilard (25, rue de Valois,

Pour le 18 mai 1937, jour de la bonne volonté

XVI^e Message annuel des Enfants du Pays de Galles

Filles et garçons de partout! Nous, les garçons et les filles du Pays de Galles, nous vous envoyons une fois encore notre message d'espoir et d'amitié.

Dans ce monde si plein de luttes et de souffrances, nous pensons avec joie que l'air va s'emplir des souhaits que les enfants s'envoient les uns aux autres : à travers les continents, par-dessus les mers, la jeunesse appelle la jeunesse à vivre pour la paix.

Nous sommes heureux aussi de savoir que dans tant de pays, des hommes et des femmes se lèvent qui, sans céder au désespoir, appellent les peuples de toute la terre à rebâtir ensemble les murailles de la paix. La foi et une ferme volonté le pourront.

Cripons au monde entier qu'il le faut! En ce jour de bonne volonté, en cette année mémorable, nous nous consacrons, avec vous tous, au service de l'humanité.

La science nous a faits voisins, que la bonne volonté nous maintienne amis.

On sait que le 18 mai, « jour de la bonne volonté », est l'anniversaire de ce 18 mai 1899, date de l'ouverture de la Première Conférence de la Paix, à La Haye, la première conférence officielle qui se soit jamais tenue pour parler de paix en temps de paix. Et chaque année maintenant, depuis 1922, soit presque au lendemain de la grande guerre, un message de paix et de bonne volonté est transmis par T.S.F. aux enfants du monde entier par les enfants des écoles du pays de Galles, message auquel répondent immédiatement d'aut-

res enfants d'autres écoles: en 1936, la première réponse reçue à Cardiff était celle des écoles de Bâle, que suivirent de près des messages-réponses de Yougoslavie, des Etats-Unis, de Danemark, d'Angleterre, du Portugal, etc.

On nous assure que la réponse des écoliers de Genthod (Genève) a été spécialement remarquée.

A l'occasion de cet anniversaire, l'Association suisse pour la S. d. N. a eu l'excellente idée d'édition, avec le concours de l'Union Mondiale de la Femme, et de divers groupements pédagogiques, un numéro de journal illustré, spécialement destiné à l'enfance d'âge scolaire, qui souligne et illustre la valeur de cet effort de compréhension internationale. Le numéro du 18 mai 1937 que nous avons sous les yeux nous paraît spécialement réussi, et propre à faire réfléchir, non seulement les enfants qui le liront ou participeront aux concours qu'il organise, mais aussi leurs parents et leurs éducateurs. Répandu à 45.000 exemplaires en Suisse allemande, à 20.000 exemplaires en Suisse romande (l'édition internationale totale atteint un tirage de 250.000 exemplaires!), et distribué gratuitement par permission spéciale des autorités scolaires, ce journal répond ainsi par une éducation pour la paix à l'horrible éducation pour la guerre entreprise actuellement dans certains pays, et à ce titre, il a droit à tout notre appui, comme à toute notre reconnaissance. 1

1 On peut s'en procurer des exemplaires pour distribution au prix de 5 centimes l'un auprès de l'une ou l'autre des Sociétés éditrices, et notamment du Bureau International d'Education, Palais Wilson, Genève.

à la vérité; je suis plus certaine de la douleur. J'aurai aimé les artistes et qu'il y ait des artistes. Et, d'autrui, j'ai respecté l'œuvre et la peine...»

Louise Hervieu, l'écrivain.

Elle a peu écrit: en 1924, un essai sur le clown, *L'Amé du cirque*, que vingt artistes tiennent à l'honneur d'illustrer, et parmi eux Picasso, Bonnard, Denis, Segonzac, Bourdelle, etc. Puis ses *Entretiens sur le dessin avec Geneviève*, écrits vraisemblablement alors qu'elle était professeur de dessin dans une école parisienne, un recueil de moralité, *Le bon vouloir*, qui fut couronné par l'Académie, et, en 1928, un tableau de Paris, *Le parc Montsouris*, qui est un livre charmant sur Louise Hervieu raconte son enfance et ce que ses yeux de petite fille voyaient du quartier excentrique et de ses plus minables habitants.

Ce Montsouris, nous dit-elle, en quelques-uns de ses coins pis que pauvre, misérable et inquiétant, je l'aimais malgré quelque frayeur, et j'y aurai gagné l'amour du pauvre et du malencontreux. J'aurais appris à connaître l'homme qui n'est pas toujours inférieur à sa peine. Dans ce quartier retiré, j'aurai connu l'âme, parmi ses landes de genêts et de chardons, trouvée ma nourriture spirituelle... Dans les quartiers opulents, l'homme est caché à l'homme par trop de blocs de pierre... un ennui distingué vous pèse sans qu'on en devine la cause. Mais dans mes quartiers, j'ai vu l'homme attelé à sa voiture à bras et le licol au cou, soutenu par la même vinasse qui l'empoisonnait. Je sentais qu'il aurait méprisé ma Cela donne de l'humilité aux meilleurs lots...»

En dépit de la pauvreté, de la maladie qui l'immobilise, et de sa cécité presque complète,

modestement, timidement, cette quinquagénaire a préparé dans la solitude un suprême, un tragique message.

Maintenant que j'ai parlé des souffrances dont personne ne parle, que j'ai dit ce que je voulais dire, il va falloir agir... Voyez-vous c'est être qui ne peut plus lire aucun livre et qui voudrait cependant contribuer à sauver le monde!... Mais n'est-ce pas dans la solitude qu'on construit les machines infernales?

Ainsi Louise Hervieu, la malheureuse héredo — pour emprunter ce terme à Léon Daudet — écrit-elle ce livre terrible, histoire de toute une race frappée dans son sang depuis que l'ancêtre a contracté la syphilis au temps de son service militaire.

Sangs est mal ordonné, mal écrit, confus, bizarre; mais il paraît mesquin de le juger selon les habituels critères littéraires; car il est en même temps au-dessous et au-dessus des œuvres d'autres écrivains. L'effort de générosité que fait le lecteur pour adoucir sa propre critique et accepter cette lecture difficile est récompensé par maints passages vigoureux et puissants.

Toutes les tares se rencontrent au long de ce livre: ceux qui ne sont pas minés par la redoutable héritéti sont épileptiques, cancéreux, imbeciles ou frôlant la démentie. Le tableau est vraiment trop poussé au noir. L'ancêtre, celui qui a empoisonné sa femme le jour de ses noces et causé ainsi la mort de cinq petits enfants, a tout de même réussi à avoir un fils; François Hurel, le fier et rude paysan, héritier du domaine et du mal. C'est le véritable héros du livre. Il lutte contre



Deux prix littéraires

I. Louise Hervieu: Sangs

Le prix Fémina d'une valeur de cinq mille francs a été attribué, en décembre 1936, à Louise Hervieu qui fut déjà lauréate, en 1934, du prix de la Critique indépendante décerné par la Société des gens de lettres. Son dernier livre couronné *Sangs*, n'est pas un beau livre... c'est peut-être une grande œuvre: œuvre tragique écrite dans une solitude tragique par une femme dont la destinée est tragique entre toutes.

Louise Hervieu, l'artiste.

Elle fut un peintre de grand talent, un graveur et un illustrateur étonnantes. A peine sortie de l'école, elle jette sur le papier des dessins si vibrants qu'ils forcent l'admiration de Rodin. Dès 1910, ses huiles ont la solidité et la verve dans la couleur qui sont d'un peintre. Peintures furtives, peintures exiguës, parce qu'elle doit les dissimuler aux siens. Plus tard, elle renonça même au pinceau pour obéir à sa mère — démente, hélas — qui abhorrait cette forme d'art. A l'Expo-